



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus : la précarité et le chômage se propagent plus vite que la maladie

Le 27 avril, la Dares a publié son indicateur sur les demandeurs d'emploi au 1^{er} trimestre 2020, soit les derniers chiffres du chômage avant le ralentissement de l'économie lié à la propagation du Covid-19 et au confinement. Ces chiffres sont apparemment stables, puisque le chômage cumulé des catégories A, B et C n'enregistre aucune variation (+ 0,0%). Cependant, l'analyse détaillée laisse apparaître des situations contrastées.

Ces chiffres confirment la structure de l'emploi que l'on constate déjà depuis de nombreuses années : dans la catégorie A qui regroupe les travailleurs sans emploi, le chômage est relativement stable (+0,8%) tandis que, pour les catégories B et C qui regroupent les précaires, la hausse est constante. Ainsi, ces deux catégories cumulées enregistrent une hausse de 1,2 % (et de 7 % rien que pour la catégorie B). Ces données confirment une précarisation de l'emploi en France, notamment liée aux différentes réformes du Code du travail.

Pour lutter contre cette précarité, il faudrait notamment s'assurer que tous les privés d'emploi soient indemnisés. Et c'est loin d'être le cas ! Sur les 6 095 600 inscrits à Pôle emploi, seuls 3 082 500 sont indemnisés : environ 1 demandeur d'emploi sur 2 n'est donc pas indemnisé !

Et cette proportion tombe à 20% si on compte toutes les personnes cherchant un emploi, bien que non inscrites à Pôle Emploi.

Ce que ces données ne permettent pas d'appréhender, ce sont les premiers effets de la pandémie et du confinement sur le chômage et l'emploi. Pour en savoir plus, il faut se reporter à l'étude spécifique de la Dares. Et le constat est sans appel : au mois de mars 2020, les catégories A, B et C enregistrent 177 500 nouvelles inscriptions (+ 3,1 %). La dernière fois que l'on avait enregistré une hausse aussi fulgurante, c'était en avril 2009 (+ 86 300). Cela n'augure rien de bon !

Ces chiffres nous montrent deux choses : d'abord, que la structure de l'emploi et du chômage, en France, est créatrice de précarité. Ensuite, que les premiers effets du confinement sont dévastateurs et risquent d'être amplifiés dans les mois à venir.

Pour faire face à cette situation, il est nécessaire de prendre des mesures à la hauteur. Dans ce but, Muriel Pénicaud a invité les organisations syndicales et patronales à renégocier les règles d'assurance chômage. Cela nous réjouit ! À condition que les moyens financiers à la disposition des négociateurs soient suffisants et que le gouvernement accepte, enfin, de revenir sur le décret de réforme de l'assurance chômage du 26 juillet dernier, d'annuler immédiatement les mesures de durcissement du 1^{er} novembre 2019 et celles prévues au 1^{er} septembre 2020.

Montreuil, le 28 avril 2020